



Section académique de **POITIERS**

COMPTE RENDU CAPA Hors-classe des CPE du 15 mai 2015

Au niveau national, les élus du SNES/FSU travaillent depuis 2005, date de la mise en place du dispositif actuel d'accès à la Hors classe, pour que ce grade bénéficie d'abord aux personnels en fin de carrière, donc prioritairement aux collègues du 11ème échelon. Les préconisations de la DGRH sont aujourd'hui claires, les recteurs doivent privilégier l'ancienneté.

A Poitiers, nous avons dès le départ négocié un barème qui favorise nettement les collègues du 11ème échelon et cette année encore, pour la catégorie des CPE, les 14 promotions ont toutes été accordées à des collègues ayant atteint le 11ème échelon de la classe normale.

Notre barème minimise nettement le poids des avis portés par les Chefs d'établissement et les IPR et c'est une très bonne chose. Car leur lecture donne de l'urticaire ! Pour les Chefs d'établissement, un bon CPE est un CPE disponible, qui ne compte pas son temps, accepte de faire tout et surtout ce qui n'est pas dans ses missions, proche de l'équipe de direction et loyal (31 fois, nous avons trouvé cet adjectif). C'est quoi la loyauté pour un chef ? Voter comme lui au CA, faire ce qu'il nous demande sans jamais le contredire ou peut-être sans jamais le **contrarier** ?

Nous sommes fonctionnaires de catégorie A, nous avons une obligation de réserve mais en aucun cas un devoir de loyauté (comme peut l'avoir un recteur vis-à-vis du Ministre). Quant aux IPR, sauf cas particuliers (un compte à régler avec un chef ou un cadeau à faire à un petit copain), ils suivent l'avis du chef, en général un ton en-dessous. A quoi sert dans ce cas la double évaluation ?

Un collègue a vu cette année son avis baissé par son CE sans avoir aucunement démerité et plus grave encore, sans que son chef ait eu le courage de lui dire en face qu'il avait baissé son avis. Le collègue l'a découvert à l'ouverture du serveur, le jour des vacances d'avril. Nous avons défendu ce collègue, nous n'avons obtenu aucun argument pour justifier cette baisse, si ce n'est une soi-disant « moins grande adhésion cette année », entendez par là des prises de position ponctuelles du collègue n'allant pas dans le sens du CE, les petites contrariétés évoquées plus haut...

Nous avons fini par demander un vote pour la remontée de cet avis baissé arbitrairement : 8 pour (les représentants des personnels, toutes organisations syndicales confondues), 6 contre (les représentants de l'administration). Mais bien sûr, c'est un coup d'épée dans l'eau, Monsieur le Recteur ne désavouera pas le CE !

Une CAPA hors classe, c'est 2 heures d'empoignades verbales entre les représentants du SNES et ceux de l'administration. Nous remercions nos collègues des autres organisations syndicales qui, par leur silence, nous laissent pleinement nous exprimer.